

Paris, le 20 juin 2018

*Réf. : 35/2018/MJ/ES* 

Monsieur le Ministre,

Depuis la mise en extinction du corps des contrôleurs du travail (décret n° 2013-875 du 27 septembre 2013 modifiant le décret n° 97-364 du 18 avril 1997 portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail), la CFDT s'est engagée dans des concertations sur un plan de transformation de l'emploi qui aura permis à 1538 contrôleurs de rejoindre le corps de l'inspection du travail entre 2013 et 2019.

Pour autant, la CFDT ne peut se satisfaire d'une situation dégradée pour les contrôleurs qui n'auront pu bénéficier de ce plan : environ 900 contrôleurs dans les services en 2020, près de 400 en 2024, selon les prévisions de départs en retraite, alors que les besoins du système d'inspection du travail (SIT) sont aujourd'hui particulièrement importants.

Entre 2020 et 2022, 422 inspecteurs partiront en retraite, ainsi que 479 contrôleurs sur la même période. Les services devraient donc répondre à l'ensemble de leurs missions avec 901 agents en moins en trois ans.

Pour la CFDT un nouveau PTE sur la période 2020-2024 apparaît comme la solution qui permettrait de valoriser le parcours professionnel de l'ensemble des contrôleurs, en leur offrant des perspectives élargies pour leur avenir professionnel.

La CFDT souhaite également une amélioration des propositions de revalorisation en faveur des contrôleurs actuellement en cours de négociation au ministère chargé du travail et de l'emploi. Ne pas le faire ouvrirait un risque préjudiciable à l'ensemble des relations de travail, ce que la CFDT ne saurait accepter.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Mylène JACQUOT.

Secrétaire générale

Monsieur le Ministre Olivier DUSSOPT Ministère de la Fonction Publique Secrétariat particulier Télédoc 146 – 139 rue de Bercy 75572 Paris Cédex 12